



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission : 04-août-2022

Date de révision : 04-août-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91293766-003_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit DREFT_Original_All in One (lave vaisselle-vaatwastabletten)
Synonymes C-91293766-003
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Dose unitaire pour lave-vaisselle
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Fournisseur | Fabricant |
|---|--|
| FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11 | Belgium P&G Mechelen (Malines), Hombeeksesteenweg 323, B - 2800 Mechelen, Antwerpen, Belgium Tel: 32-15-455611 Fax: 32-15-455615 |
| BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs) | |
| Courriel : pgsds.im@pg.com | |

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|---|----------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
|---|----------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un peu d'eau pour diluer

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Chemical name | Numéro CAS | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | N° CE | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|----------------------------------|-------------|------------|-------------------------------|-----------|---|---|-----------|------------------------|
| Sodium Carbonate | 497-19-8 | >30 | 01-21194854 98-19 | 207-838-8 | Eye Irrit. 2(H319) | - | - | - |
| Sodium Carbonate Peroxide | 15630-89-4 | 5 - 10 | 01-21194572 68-30 | 239-707-6 | Ox. Sol. 3(H272) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) | Eye Dam. 1 :: 25%<=C<10 0% Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25 % | - | - |
| Tetrasodium Etidronate | 3794-83-0 | 1 - 5 | 01-21196479 55-23 | 223-267-7 | Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319) | Eye Irrit. 2 :: 30%<=C<10 0% | - | - |
| Oxirane, 2-methyl-, polymer with | 166736-08-9 | 1 - 5 | Aucune donnée | 605-450-7 | Acute Tox. 4 (Oral)(H302) | - | - | - |

| | | | | | | | | |
|--|------------|-------|--------------------------------|-----------|--|---|---|---|
| oxirane, mono(2-propylheptyl) ether | | | disponible | | Skin Irrit. 2(H315) | | | |
| Trideceth-7 | 69011-36-5 | 1 - 5 | Aucune donnée disponible | - | Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) | - | - | - |
| Protease | 9014-01-1 | <1 | 01-21194804 34-38 | 232-752-2 | Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Resp. Sens. 1(H334) STOT SE 3(H335) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411) | - | 1 | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).
Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Peller le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

| Chemical name | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|------------------|---|---|---|---|--|
| Protease | - | - | - | - | TWA: 0.00004 mg/m ³ * Respiratory Sensitisation |
| Chemical name | Cyprus | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Sodium Carbonate | - | TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ | - | - | - |
| Protease | - | - | Ceiling: 0.00006 mg/m ³ | TWA: 1 glycine unit/m ³ STEL: 3 glycine unit/m ³ | - |
| Chemical name | France | Allemagne | Germany DFG | Grèce | Hongrie |
| Protease | - | - | respiratory sensitizer | - | - |
| Chemical name | Irlande | Italie | Italie REL | Lettonie | Lituanie |
| Protease | TWA: 0.00006 mg/m ³ STEL: 0.00006 mg/m ³ Sensitizer | - | Ceiling: 0.00006 mg/m ³ | - | - |
| Chemical name | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Sodium Carbonate | - | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ | - | - | - |
| Protease | Ceiling: 0.00006 mg/m ³ | - | - | - | STEL: 0.00006 mg/m ³ sensitizer |
| Chemical name | Suède | Suisse | Royaume-Uni | Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs | Turquie |
| Protease | NGV: 1 glycine unit/m ³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m ³ Sensitizer | STEL: 0.00006 mg/m ³ | TWA: 0.00004 mg/m ³ STEL: 0.00012 mg/m ³ Sen+ | - | - |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

| Chemical name | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | Travailleur - cutanée, long terme - locale | Travailleur - inhalation, long terme - locale |
|---------------------------|---|--|---|--|
| Sodium Carbonate | - | - | - | 10 mg/m ³ |
| Sodium Carbonate Peroxide | - | - | 12.8 mg/cm ² | 5 mg/m ³ |
| Tetrasodium Etidronate | 48 mg/kg bw/day | 16.9 mg/m ³ | - | 10 mg/m ³ |
| TAED | 20 mg/kg bw/day | 0.0064 mg/L | - | - |
| Sodium Chloride | 295.52 mg/kg bw/day | 2068.62 mg/m ³ | - | - |

| Chemical name | Consommateur - orale, long terme - locale | Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique | Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique |
|---------------------------|--|--|---|
| Sodium Carbonate Peroxide | - | - | 6.4 mg/cm ² |

| Tetrasodium Etidronate | - | 10 mg/m ³ | - |
|------------------------|---|--|---|
| Chemical name | Consommateur – orale, long terme – systémique | Consommateur – inhalation, long terme – systémique | Consommateur – cutanée, long terme – systémique |
| Tetrasodium Etidronate | 2.4 mg/kg bw/day | 4.2 mg/m ³ | 24 mg/kg bw/day |
| TAED | 0.45 mg/kg bw/day | 0.075 mg/L | 10 mg/kg bw/day |
| Sodium Chloride | 126.65 mg/kg bw/day | 443.28 mg/m ³ | 126.65 mg/kg bw/day |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

| Chemical name | Travailleur – cutanée, court terme – systémique | Travailleur – inhalation, court terme – systémique | Travailleur – cutanée, court terme – locale | Travailleur – inhalation, court terme – locale |
|---------------------------|---|--|---|--|
| Sodium Carbonate Peroxide | - | - | - | 12.8 mg/cm ² |
| Sodium Chloride | 295.52 mg/kg bw/day | 2068.62 mg/m ³ | 295.52 mg/kg bw/day | - |

| Chemical name | Consommateur – inhalation, court terme – locale | Consommateur – cutanée, court terme – locale |
|---------------------------|---|--|
| Sodium Carbonate | 10 mg/m ³ | - |
| Sodium Carbonate Peroxide | - | 6.4 mg/cm ² |

| Chemical name | Consommateur – orale, court terme – systémique | Consommateur – inhalation, court terme – systémique | Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique |
|-----------------|--|---|--|
| Sodium Chloride | 126.65 mg/kg bw/day | 443.28 mg/m ³ | 126.65 mg/kg bw/day |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Chemical name | Eau douce | Eau de mer | Déversement intermittent |
|---------------------------|------------|------------|--------------------------|
| Sodium Carbonate Peroxide | 0.035 mg/L | 0.035 mg/L | 0.035 mg/L |
| Tetrasodium Etidronate | 0.096 mg/L | 0.01 mg/L | - |
| TAED | 10 mg/L | 0.5 mg/L | 10 mg/L |
| Sodium Chloride | 5 mg/L | - | 19 mg/L |

| Chemical name | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Usine de traitement des eaux usées | Terrestre | Air | Oral(e) |
|---------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------------------|--------------------|-----|---------|
| Sodium Carbonate Peroxide | - | - | 16.24 mg/L | - | - | - |
| Tetrasodium Etidronate | 193 mg/kg sediment dw | 19.3 mg/kg sediment dw | 58 mg/L | 14 mg/kg soil dw | - | - |
| TAED | 2.5 mg/kg sediment dw | - | 10 mg/L | 5 mg/kg soil dw | - | - |
| Sodium Chloride | - | - | 500 mg/L | 4.86 mg/kg soil dw | - | - |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|---|---|
| État physique | Solide | |
| Aspect | Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide | |
| Couleur | coloré | |
| Odeur | Agréable | |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible | |
| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Inflammabilité | | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Température d'auto-inflammabilité | 75 °C | Épreuve des Nations unies H.1 : épreuve de TDAA des États-Unis |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| pH | 10 | Liquide 6 - 8.5 |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Hydrosolubilité Solubilité(s) | Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Agent propulseur |

Caractéristiques des particules

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Granulométrie Aucune information disponible
Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 4,811.40 mg/kg

Informations sur les composants

| Chemical name | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Sodium Carbonate | 2800 mg/kg bw | > 2000 mg/kg bw (EPA 16 CFR 1500.40) | = 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h |
| Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide | 893 mg/kg bw | > 2000 mg/kg bw | - |
| Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4) | = 990 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg bw (OECD 402) | - |
| Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy- (Alfonic TDA-7) / Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-, branched (Marlipal O 13/70) | > 2000 mg/kg (Rat) | = 5960 mg/kg (Rabbit) | > 1.6 mg/L (Rat) 4 h |
| Total Protein (Subtilisin) | 1800 mg/kg bw (OECD 401) | - | - |

| Chemical name | Cancérogénicité | Espèce | Lésions oculaires | Espèce | Toxicité pour le développement | Espèce | Mutagénicité | Espèce |
|---------------------------|-----------------|--------|-------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------|--------|
| Sodium Carbonate | - | - | Y | - | - | - | - | - |
| Sodium Carbonate Peroxide | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |
| Sodium Chloride | - | - | Y (OECD 405) | - | - | - | - | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.70839 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Chemical name | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|--|---|--|--|---|
| Sodium Carbonate | - | 300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h) | - | 200 - 227 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h) |
| Carbonic acid disodium salt, compd. with hydrogen peroxide | - | 70.7 mg/L (Pimephales promelas; 48 h) | - | 4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h) |
| Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4) | - | 200 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 72 h) | > 250 mg/L (Photobacterium phosphoreum; 0.5 h) | 527 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h) |
| Total Protein (Subtilisin) | 0.83 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h) | 8.2 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h) | - | 0.17 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h) |

Toxicité chronique

| Chemical name | Toxicité pour les algues | Toxicité pour le poisson | Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Toxicité pour les micro-organismes | Toxicité envers d'autres organismes |
|-----------------|---|--|---|------------------------------------|--|
| TAED | 655 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d) | 1000 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d) | 500 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d) | - | 500 mg/kg soil dw (OECD 222; species: eisenia fetida; artificial soil; 56 d) |
| Sodium Chloride | - | 252 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; | 441 mg/L (OECD 211; Daphnia pulex; 21 d) | - | 243 mg/kg soil dw (Similar to OECD 208; |

| | | | | | |
|--|--|-------|--|--|--------------------------------------|
| | | 33 d) | | | Poa pratensis; based on growth; 7 d) |
|--|--|-------|--|--|--------------------------------------|

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

| Chemical name | Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301) | Dégradation abiotique par hydrolyse | Dégradation abiotique par photolyse | Biodégradabilité |
|------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Tetrasodium Etidronate | 22.87% BOD5*100/COD; ISO 5815; 5 d | - | - | 6.7 % (Read across data on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d) |
| TAED | 75.1 - 104.6%CO2; OECD 301 B; 27 d | - | - | 75.1% (OECD 301 B; aerobic; activated sludge, domestic, non-adapted; CO2 evolution; 27 d; meets the 10 d window criteria) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

| Chemical name | Coefficient de partage |
|------------------------|------------------------|
| Tetrasodium Etidronate | -3 |
| Protease | -3.1 |

| Chemical name | Coefficient de partage octanol/eau | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Tetrasodium Etidronate | -3 (OECD 107) | 71 |
| TAED | -0.09 | - |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

| Chemical name | log Koc |
|------------------------|------------|
| Tetrasodium Etidronate | 16610 L/kg |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

| Chemical name | Évaluation PBT et vPvB |
|---------------------------|--|
| Sodium Carbonate | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Sodium Carbonate Peroxide | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Tetrasodium Etidronate | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Trideceth-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Protease | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les

déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent

14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

| Chemical name | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|------------------|---|--|
| Sodium Carbonate | 75. | - |
| Protease | 75. | - |

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

UE - Biocides

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes.

États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |

Date d'émission : 04-août-2022

Date de révision : 04-août-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité